Printemps 2015
N°55

Un an d'opposition constructive au service des Illadais

Cela fait un an que nous siégeons au conseil municipal et 14 ans que nous avons créé ce journal ainsi que l'association qui le fait vivre. Un bilan de cette première année de mandat s'impose.

Notre engagement porte ses fruits : la municipalité a dû modifier sa politique scolaire !!!

Depuis plusieurs années, nous publions les comptes rendus du conseil d'école pour montrer comment la municipalité gère notre école et pour informer la population des demandes légitimes et des propositions formulées par les parents d'élève et les enseignantes. Nous avons même rédigé un projet proposant une rénovation des locaux. Notre but est de faire avancer les choses pour le bien de notre commune. Le conseil d'école du 9 février dernier a marqué un changement dans la politique scolaire municipale que nous saluons (lire page8). La municipalité va mettre en place un Plan Educatif de Territoire (PEDT) pour obtenir un financement supplémentaire des Temps d'Activité Périscolaires (TAP) par la Caisse d'Allocation Familiale. Nous applaudissons car, elle reprend une proposition que nous avons défendue lors du conseil municipal du 30 septembre 2014 et dans notre journal de janvier dernier. Relayant une demande faite à quatre reprises par les représentants des parents d'élève lors des réunions de préparation des TAP en février-mars 2014. Et la municipalité s'y était à chaque fois opposée…

Tous les problèmes informatiques et matériels que nous évoquions dans notre numéro 54, ont enfin été réglés : les ordinateurs portables (12 500€ d'investissement) fonctionnent au bout de quatre mois de tergiversations, les fenêtres des classes des cours élémentaires et préparatoires ont été réparées et insonorisées, des gouttières ont été bouchées.

Mais nous nous heurtons à l'absence de démocratie dans le fonctionnement de la municipalité !!!

Nous avons voté le budget communal le 13 avril dans des conditions de préparation inacceptables (lire notre dossier pages 3 à 7). Nous avions demandé fin mars des documents préparatoires. Nous avons pu en consulter deux sur les quatre demandés le jour du vote…La commission des finances ne s'est pas réunie donc nous n'avons pas pu travailler et discuter le budget 2015 ni la façon dont le budget 2014 a été exécuté. Nous avons reçu nos convocations le samedi pour le lundi !!! Nous avons quand même voté pour le budget 2015 tout en nous abstenant sur le vote du compte administratif 2014 (qui vérifie l'exécution du budget précédent). Faute d'avoir pu consulter des données précises. Mais notre vote n'est pas un chèque en blanc signé en faveur de la majorité municipale.

Nous sommes conscients que le nouveau budget présente une insuffisance importante : aucune ligne n'est prévue pour financer l'étude de la rénovation des locaux de l'école pourtant de nouveau promise lors du conseil d'école du 9 février…

Dans ce numéro, d'autres informations vous attendent.
Bonne lecture à toutes et à tous
Gilles Baillet

JOURNAL D'INFORMATION DES CITOYENS ILLADAIS
contact@citoyens-illats.info
www.citoyens-illats.info
Contact téléphonique : 09 75 64 00 40
JOURNAL DE L'OPPOSITION MUNICIPALE CONSTRUCTIVE

Assemblée Générale

Vous êtes cordialement invités à
l'Assemblée Générale
d'**I**nformation des **C**itoyens **I**lladais
mercredi 13 mai à 19 heures
1er étage de la Maison des associations, côté poste
Débat: Comment fonctionne une régie de l'eau et de l'assainissement ?
Présence d'un élu président d'une régie
Apéritif et repas tiré du sac

AU CONSEIL MUNICIPAL
Conseil Municipal du 9 mars 2015

1) Télétransmission d'actes à la préfecture : signature d'une convention relative à la dématérialisation de la comptabilité publique avec la Direction des finances publiques au niveau local ou national.

2) Reconduction de la part communale de l'assainissement collectif pour l'abonnement 2014 en 2015 soit 31,85€ et dans le prix du m^3 soit 1,4841€ pour les consommations inférieures à 150 m^3 et 1,5558€ pour les consommations supérieures à 150 m^3. **(Donc les prix pratiqués par la commune n'augmentent pas cette année. Voilà une bonne nouvelle pour les usagers. Notre combat pour faire baisser le prix de l'eau à Illats obtient là un nouveau bon résultat après la baisse de la part communale l'année dernière. NDLR)**

3) Travaux à l'école 2015 :
Revêtement de sols souples dans l'actuelle garderie (ancien foyer) : 6 621,86€ HT soit 7 946,23€ TTC
Remplacement de 5 fenêtres dans la classe du cours élémentaire et du cours préparatoire : 5 200€ HT soit 6 240€ TTC
Coût total de ces travaux : 11 821,86€ HT soit 14 186,23€ TTC.
Demande de subvention au conseil général pour la rénovation des écoles soit 42,5% du montant HT : 5 024,29€.
L'autofinancement serait de 9 161,94€.

4) Agrandissement de la station d'épuration du Merle : extension de la filière boues. Le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser s'établit de la façon suivante :
- Subvention du Conseil Général : 22 500€ HT
- Subvention de l'Agence de bassin Adour Garonne : 37 500€ HT
- Autofinancement : 90 000€
- Total : 150 000€ HT

Le maire pense faire baisser les prix car de nombreuses entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Nous lui demandons quand la commission d'appel d'offre va se réunir parce que tous les dossiers doivent être déposés avant le 12 mars. Le maire répond qu'elle ne se réunira pas car il n'est pas obligé de la réunir. Il prendra seul la décision et la présentera au conseil municipal qui se prononcera. (Dans le dossier d'appel d'offre consultable sur internet, les caractéristiques des travaux sont précisées : *« Construction de deux casiers en béton armé pour stockage des boues avec drainage et plantation de macrophytes, raccordements en amont et aval et intégration dans la station existante. »NDLR)*

1) Modification de quatre contrats d'employés municipaux. Nous en profitons pour demander à la municipalité de nous expliquer pourquoi un jeune employé municipal n'a pas été titularisé. M. le maire et M. le troisième adjoint nous expliquent que l'employé n'a pas donné satisfaction. Un nouvel appel à candidature pour un poste de jardinier est lancé.

2) Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour l'adapter à la loi sur les métropoles.

3) Marché d'électricité: Illats adhèrera au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services à cause de la disparition le 1er janvier 2016 du tarif réglementé de l'électricité pour les sites d'une puissance supérieure à 36 KVA (salle de sports, stade de football et terrain de motocross).

Questions diverses

1) Nous demandons où en est le rapport sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau. Le maire nous répond qu'il n'a pas encore été transmis par le syndicat des eaux.

2) Nous évoquons le problème du passage des camions dans le virage de la fontaine qui provoque des dégâts réguliers sur les habitations voisines. Ce problème sera signalé au Conseil Général pour trouver une solution.

3) Nous interpellons le maire sur l'appel d'offre concernant le sol et les paniers de basket de la salle de sports. Il nous répond qu'il a lancé une consultation et non un appel d'offre. Consultation qu'il arrête pour se réserver un temps supplémentaire de réflexion. Nous lui faisons remarquer que le maintien du sol existant sous le nouveau sol sera une très mauvaise économie. L'ancien sol peut pourrir et déformer le nouveau. Donc nous serons obligés d'ici trois ans d'en changer. Des conseillers sont d'accord sur la nécessité d'arracher l'ancien sol. Le maire le comprend et veut réfléchir.

AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)
Conseil Municipal du 13 avril 2015

Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2014 : Voyage en Budgetie

C'est un étrange pays que la Budgetie... Au départ, c'est difficile d'y aller... Les convocations sont égarées par la Poste et c'est au dernier moment que l'on réussit à entrer dans ce pays...
Et là des chiffres comme s'il en pleuvait avec peu d'explications... Très peu mais alors très très peu… Mme la quatrième adjointe se met à lire des têtes de chapitres avec des chiffres... C'est le compte administratif qui présente l'exécution du budget 2014... Au milieu d'un amas de feuilles de papier que nous découvrons au dernier moment, nous faisons remarquer qu'il n'y a pas le détail de la façon dont les dépenses ont été faites l'année écoulée…

Nous sommes des élus et nous ne savons pas ce que nous allons voter !!!

Quelques minutes de blanc… M. le troisième adjoint nous répond :

- Pourquoi t'as pas demandé les documents avant !
- Pour demander les documents avant, il faut savoir quand va avoir lieu la réunion du conseil municipal…
- Tous les détails sont là !!! (M. le troisième adjoint montre une chemise posée sur la table du conseil municipal) T'as qu'à lire si tu veux !!!
- Ce n'est pas maintenant qu'on lit les documents préparatoires… C'est quand la commission des finances se réunit !
- La commission ne s'est pas réunie !!! Et qu'est-ce qu'elle aurait fait ?
- Elle aurait fait le bilan de l'exécution du budget 2014 et préparé le budget 2015…

C'est alors que M. le délégué à la vie associative et aux sports hurle :

- Pinaillage !!! Pinaillage !!! On passe au vote !!!

Nous nous abstenons car il est hors de question de valider des dépenses sans savoir dans quelles conditions elles ont été faites. Nous avions demandé un décompte précis concernant le financement des activités périscolaires facultatives (TAP). M. le maire nous a promis qu'il serait fait en juin car les intervenants « ont beaucoup bougé ».

Notre municipalité nous a toujours expliqué que nos impôts

Pourquoi est-il nécessaire de connaître la capacité en autofinancement (CAF) de notre commune ?

Il est indispensable de connaître la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune car elle indique ce que notre municipalité peut dépenser sans subvention ni emprunt. Comment se calcule-t-elle ?

C'est le résultat de la différence entre les recettes réelles (produits réels) de la commune et ses dépenses réelles (charges réelles).

Le conseil municipal n'a jamais analysé l'évolution de la capacité d'autofinancement de la commune lors du vote public du budget.

Pourtant il s'agit d'un indicateur essentiel… C'est pour cela que nous avons demandé par écrit à M. le maire de nous présenter une évolution de la CAF sur plusieurs années.

Il nous a communiqué des données au moment du vote du budget sous la forme d'un graphique très peu lisible qu'il a soigneusement évité de commenter…
Et nous, débordés par la masse de documents donnés, n'avons pas pu l'étudier correctement.

Nous procédons donc à un rattrapage…

La baisse de la capacité d'autofinancement conséquence de l'aménagement de la place de l'église…

La capacité d'autofinancement de la commune d'Illats était en 2012 de 207000€. En 2013, elle s'est réduite à 118000€ soit une baisse de 43%. Elle remonte péniblement à 132 000€.

Il faut y voir l'impact de l'aménagement de la place de l'église dont le coût dépassait les 350 000€ en 2013 pour la commune (auxquels il faut rajouter à peu près 100 000€ de subventions diverses).

d'habitation (9,96%), *taxe sur le foncier bâti* (20,57%) et *taxe sur le foncier non bâti* (39,19%).
Or, ces taux d'imposition s'appliquent à des bases fiscales. Si celles-ci augmentent, les recettes communales des impôts locaux augmentent également.

Jusqu'à présent le sujet n'avait jamais été évoqué en séance publique du conseil municipal lors du vote annuel des trois taxes locales.
Les choses viennent de changer… Nous avons demandé au maire de faire un état des bases fiscales de la commune. Et que constatons-nous ? Elles augmentent. Pourquoi ?

Il y a 3 bases d'imposition. La principale correspond à la taxe d'habitation.

Il s'agit de la somme de toutes les valeurs locatives des maisons de la commune. Elle était égale à 1 127 670€ en 2014. Elle atteint 1 158 000€ cette année. Elle a donc augmenté de 30 330€.
Le maire nous explique que c'est la « conséquence de la mise à jour des bases par l'Etat et de l'implantation de nouvelles constructions ».

Nous pencherons plutôt pour la seconde explication car l'Etat n'a pas encore revu les bases : il le fera dans deux ans.

Comment est fixée la valeur locative d'un logement ?
Pour les nouvelles constructions, les propriétaires font une déclaration de fin des travaux dans laquelle ils décrivent leur logement. A partir de ce document, les services fiscaux établissent la valeur locative sur laquelle vont s'appliquer les taux d'imposition communaux, intercommunaux, départementaux ou régionaux.

Pour les constructions anciennes, les bases sont définies à partir de la surface au sol, des ouvertures etc. depuis de nombreuses années. Mais cette valeur locative peut augmenter en fonction des modifications apportées au logement.
Une déclaration doit être rédigée et communiquée aux services fiscaux. Si le contribuable ne le fait pas, la commission communale des impôts intervient. Ses membres tirés au sort sur une liste proposée par le conseil municipal, jouent le rôle de répartiteurs de l'impôt, c'est-à-dire d'observateurs répercutant les modifications qu'ils détectent, par une augmentation des bases donc des impôts locaux…

Premier problème, cette liste n'est pas rendue publique dans notre village alors qu'elle doit l'être, pour garantir la transparence…

Deuxième problème, il peut arriver que les répartiteurs de l'impôt ne constatent pas certaines rénovations, ce qui crée des situations injustes.

Les deux autres bases d'imposition sont calculées en fonction de la base de la taxe d'habitation.
La base du foncier bâti bénéficie d'un abattement de 50% au niveau national alors qu'il n'est que de 17, 4% à Illats . Et la base du foncier non bâti bénéficie d'un abattement de 20% au niveau national tandis qu'à Illats la réduction appliquée est bien plus conséquente : 93% !!!

Concrètement les bases sont les suivantes : 1 158 000€ pour la taxe d'habitation, 956 600€ pour le foncier bâti et 82 700€ pour le foncier non-bâti.

Les produits de ces différentes taxes sont très révélateurs… La taxe d'habitation rapportera cette année à la commune 115 337€, la taxe sur le foncier bâti 196 773€ alors que la taxe sur le foncier non bâti rapportera tout juste 32 410€…

La commune d'Illats a manifestement choisi une fiscalité qui favorise depuis de nombreuses années les grands propriétaires fonciers au détriment des propriétaires immobiliers.

(Les références nationales proviennent du Guide statistique de la fiscalité directe locale 2007).

- **Le budget de fonctionnement de la mairie**

Total des dépenses votées :	1 179 255,00€
Total des recettes votées :	1 021 646,05€
Excédent 2014 reporté :	157 608,95€

Les recettes et les dépenses s'équilibrent toujours dans le budget : c'est une obligation légale. Il est

possible de faire glisser des dépenses de fonctionnement vers l'investissement mais pas l'inverse.

- **Le budget d'investissement 2015 :**

Dépenses		Recettes	
Remboursement d'emprunts de la commune	77 562 €	77 562 €	(autofinancés par la commune)
Remboursement d'emprunts SDEEG (syndicat d'électrification)	5 021 €	5 021 €	(autofinancés)
Remboursement d'emprunts tracteur	6 130 €	6 130 €	(autofinancés)
Caution logement social	245 €	245 €	(autofinancés)
Divers travaux d'entretien de la mairie	3 350 €	3 350 €	(autofinancés)
Matériel divers : panneau + miroirs + armoire Pt'illadais	6 000 €	6 000 €	(autofinancés)
Rétroprojecteur (sans doute vidéoprojecteur) pour l'école	2 500 €	2 500 €	(autofinancés)
Bordures caniveau du cimetière	5 900 €	4372 € 1528 €	(remboursement de TVA) (autofinancés)
Travaux à l'école 2015 (fenêtres des classes et sol du foyer)	14 200 €	5024 € 9176 € **0 €**	(subvention Conseil Départemental) (remboursement de TVA) **(autofinancés) ***
Modification du système informatique	4 000 €	4 000 €	(autofinancés)
Salle omnisports (fourniture et pose du sol, fourniture et pose de panneaux de basket, peinture des murs, 12 rouleaux pour protéger le sol de la marque Bateco lors de l'organisation de manifestations festives) :	**93 000 €**	**13575 €** **30000 €** **49425 €**	**(subvention Conseil Départemental)** **(remboursement de TVA)** **(autofinancés)**
Travaux couverture de l'église (remplacement tuiles gelées)	3 710 €	3 710 €	(autofinancés)
Curage des fossés	5 000 €	5 000 €	(autofinancés)
Travaux de voirie 2015 dans les quartiers (Tauzin, Téouley…)	33 500 €	33 500 €	(autofinancés)
Dépenses imprévues	12 000 €	12 000 €	(autofinancés)
		Montant total des subventions du Conseil Départemental :	**18 599 €**
		Montant total des remboursements de TVA :	**43 548 €**
		Montant total de l'autofinancement :	**209 971€**
		<u>Recettes non affectées pour le moment à un investissement qui réduiront l'autofinancement</u>	
		>> FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes attribué par le Conseil Départemental) : (prévision)	15 000 €
		>> Amortissements travaux :	77 563 €
		>> Taxe d'aménagement :	28 000€
		>> Excédent d'investissement 2014 reporté	57 762€
Montant total des investissements :	**272 118€**	**Véritable besoin en autofinancement :**	**31 545€**

(Attention : les amortissements de travaux sont un jeu d'écriture comptable et ne peuvent donc financer des investissements)

<u>Autofinancement</u> : la municipalité finance sur ses fonds propres les investissements.
<u>Remboursements de TVA</u> : l'Etat rembourse la TVA aux municipalités sur certains investissements.
<u>Remarque</u> : la municipalité a choisi de ne pas recourir à l'emprunt même si les taux sont actuellement très faibles.

* Il reste de la marge pour financer l'agrandissement des locaux de l'école.

Les travaux de remplacement des tuiles de l'église viennent d'être réalisés.
L'étude pour la rénovation des locaux de l'école qui devait être lancée par la consultation d'un architecte n'a pas été budgétisée…

Les subventions aux associations

M. le maire n'avait pas prévu de présenter les subventions aux associations. Nous lui avons demandé de le faire car c'est une ligne importante du budget qui compte dans la vie locale.
Les Bleuets d'Illats (basket) et l'USIF (football) voient leur subvention passer de 2 700€ à 4 050€. Cette forte augmentation est la conséquence de deux faits. Tout d'abord, lors du conseil municipal du 30 septembre dernier, la municipalité décide d'attribuer en cours d'année la subvention de 1 250€ de l'école de football intercommunale Illats-Landiras après sa dissolution à USIF.
M. le maire nous explique alors que le football fait de nouveau frais en engageant sa propre école de foot ainsi qu'une section féminine. Nous avions voté contre cette décision inéquitable par rapport aux autres associations (voir *ICI* n°54). Ensuite, contre toute attente, cette augmentation soudaine de subvention est dénoncée dans *Le Républicain* du 27 novembre 2014 qui parle de « politique sportive floue » pratiquée par la municipalité d'Illats. Remous à la mairie…
2 4 6 Roues (motocross) bénéficie de 100€ d'augmentation : sa subvention passe de 2 700€ à 2 800€. Le Cyclo Club illadais voit sa subvention augmenter de 300€ passant de 860€ à 1 200€ pour cause d'organisation d'un évènement sportif cette année. Les autres associations perçoivent des subventions qui demeurent les mêmes ou qui bénéficient d'une légère augmentation : Les Pt'Illadais (300€ soit +50€), l'USEP Ecole publique d'Illats (2 900€ soit + 90€), Tennis Club Illadais (1 900€ soit +40€), le Fusil Illadais (1 085€), les Amis de l'Airial (120€ soit +20€), les Amis de l'église Saint Laurent d'illats (100€), les anciens combattants (180€) et nous n'avons pas retrouvé la subvention de l'association Ell'Arts. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) perçoit 3 300€ de subvention. Il est à noter que l'Ecole des Bois de Martillac a vu sa subvention doubler, passant de 500 à 1 000€. Il y aurait une augmentation du nombre de petits Illadais inscrits à cette école.

Dans un souci de transparence, nous avons demandé que la municipalité nous communique les bilans financiers annuels des trois associations qui perçoivent les plus grosses subventions. Nous voulons savoir si les deniers publics que nous leur votons correspondent bien à leurs besoins. M. le maire s'est engagé à nous les communiquer dès qu'il les aura, ces derniers étant nécessaires pour débloquer les subventions.

Nous votons le budget 2015. Mais, le plus important est son exécution qui devra prendre en compte ses insuffisances comme l'absence de ligne pour l'étude de la rénovation des locaux de l'école.

———

Vote du compte administratif 2014 et du budget 2015 de l'assainissement collectif : l'excédent de fonctionnement atteint maintenant les 211 330,15€ !!!

L'année dernière, l'excédent du budget de fonctionnement de l'assainissement collectif communal était de 195 980€ 49. Il atteint cette année 211 330€ 15 et cela malgré une baisse de baisse de 35% de la part communale dans nos factures. Il va sans doute « fondre avec les investissements prévus cette année » pour reprendre les mots du maire, mais il ne faut pas oublier qu'il a été obtenu en pressurant les usagers que nous sommes. D'autre part, la municipalité bénéficiera de subvention du Conseil Départemental et de l'Agence du Bassin Adour Garonne pour réaliser les travaux du Merle (voir conseil municipal du 9 mars). L'excédent devrait diminuer de moitié. (Voir les investissements page 7)

Les investissements prévus pour l'année 2015 sont :

Les travaux à la salle de sports ont fait l'objet d'une délibération :

- Fourniture et pose des sols sportifs : il n'y aura pas d'arrachage de l'ancien sol. M. le maire considère que cela est inutile après avoir consulté un responsable régional du basket. L'ancien sol sera remis à plat.
- Fourniture et pose de panneaux de basket.
- Peinture de murs.
- Protection Bateco : il s'agit de douze rouleaux pour protéger le sol lorsque des manifestations seront organisées dans la salle.

L'offre de l'entreprise Nicot SPA SARL de Béguey a été retenue : 77 429€ 66 HT soit 92 915€ 59 TTC. Notre premier magistrat précise le descriptif des travaux : les murs de la salle seront repeints en bleu. Nous lui rappelons que cela fait tout juste cinq ans qu'ils ont été repeints.
(NDLR : 34 000€ avaient été alors investis pour repeindre les murs, boucher les trous dans les vestiaires et fabriquer des placards).

Nous espérons que le pari fait par M. le maire sera réussi car nous craignons que l'ancien sol ne bouge et déforme par voie de conséquence le nouveau. D'autre part, nous avons interpellé notre premier magistrat sur le problème d'écoulement des eaux qui se pose dans la salle lors des gros orages, comme les 26 juillet 2012 et 3 octobre 2013, qui ont transformé la salle en piscine… M. le maire et son troisième adjoint nous assurent que des travaux ont été faits pour capter l'eau de pluie côté voisin. Ils nous parlent d'un puisard. Nous doutons de la véracité de leurs propos. Après vérification sur place, nous affirmons qu'il n'y a pas eu de travaux de récupération des eaux de pluie de la salle de sports… Donc le nouveau sol est sous la menace de la déformation de l'ancien et d'un dégât des eaux !!!

CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

Conseil Municipal du 13 avril 2015
Vote du budget 2015

- Le changement de la pompe de relevage dans le secteur du Rude : l'offre de la SAUR de 29 000€ HT « avec l'option armoire électrique récupérée» a été retenue.
- Travaux d'assainissement chez un particulier dans le secteur de Barrouil : l'offre de la SOC de 6 390€ 30 HT a été retenue.
- Agrandissement de la station d'épuration du Merle par l'aménagement de la filière boue : l'offre de la société SADE de 103 630€ HT a été retenue.

Nous soulignons la situation de la station d'épuration de Barrouil qui, manifestement, ne fonctionne pas très bien. M. le maire nous informe qu'une étude a été lancée et que « les résultats seraient bons même si l'aspect extérieur n'est pas très ragoutant. La municipalité a prévu l'achat de terrains qui jouxtent les stations du Merle et de Barrouil (si des travaux sont nécessaires). »

Vote du compte administratif 2014 et du budget de la donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées

Ce budget gère l'héritage de plus de 750 000€ de François Guix de Pinos légué par sa veuve à la commune d'Illats en novembre 2012 à la condition qu'une résidence pour personnes âgées soit construite. Il s'agit pour l'instant, du produit de la vente de coupes de pins sur les parcelles concernées par l'héritage ainsi que les frais nécessaires à l'opération. Nous savons que la mairie a mis en vente des maisons appartenant anciennement à M. de Pinos situées sur la commune de Saint Michel de Rieufret.

Les autres délibérations

1. Opération pour compte de tiers bordures de caniveaux du cimetière : signature d'une convention et autorisation de travaux. « Les travaux à compétence communale consistent à enlever les bordures des caniveaux existantes et à reprendre le regard borgne dont on voit actuellement le ferraillage, la mise à la côte de la grille actuelle destinée aux eaux pluviales et la repose de bordures neuves. » Le coût prévisionnel des travaux exécutés par l'entreprise Colas est de 4 913€ 22 HT soit 5 895€ 86 TTC.
2. Travaux de mise aux normes de pistes empierrées : demande de subvention pour les chemins de la Calle et du Buscaillet (route se Saint Michel de Rieufret). Coût global estimé à 62 923€ HT. La Fédération Girondine des Associations Syndicales Autorisées de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) peut assurer le montage et le suivi du dossier. Frais de montage et de suivi du dossier par la DFCI : 3 966€ 15 HT. Demande de subventions auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
3. Création d'un poste pour remplacer le jardinier qui avait été renvoyé (voir conseil municipal du 9 mars).
4. Signature d'une convention entre la commune et le Syndicat d'électrification de la Gironde (SDEEG) qui remplace l'aide de l'Etat dans la réalisation d'actes d'urbanisme, la transmission des pièces, les obligations de délais ainsi que les aspects financiers. La tarification s'établit en fonction du type et du volume des actes instruits.
5. Assujettissement à la TVA du service lié au loyer perçu au titre du bail commercial pour la boulangerie.

Dossier réalisé par Gilles Baillet

Mme la quatrième adjointe annonce qu' ***« un PEDT avec l'aide de l'inspection académique, va être élaboré »*** **! Ce qui n'était pas possible l'année dernière, le devient cette année !**

Lors du conseil municipal du 30 septembre 2014, relayant une proposition déjà faite par des représentants des parents d'élève, nous avons déploré que la mairie n'ait

Ordures ménagères

Communication de M. Jean Latry *(ancien conseiller municipal de Cérons et ancien conseiller communautaire)* **à la réunion publique organisée par la Communauté de Communes de Podensac à Barsac le 14 avril 2015**

Sur la gestion du service public des ordures ménagères

A partir du 1er décembre 2011 la collecte hebdomadaire du tri sélectif a coûté en plus à la collectivité:

Décembre 2011 :	11 666€ HT
2012 :	140 000€ HT
2013 :	140 000€ HT
2014 janvier à juin :	70 000€ HT
Total :	361 666€ HT

A partir du 1er janvier 2014, la TVA est passée de 7 à 10%.

L'Etat a perçu en TVA :

7% décembre 2011 :	816€
7% en 2012 :	9 800€
7% en 2013 :	9 800€
10% en 2014 janvier à juin :	7 000€
Total :	27 416€

Total TTC : 389 082€

Le refus de tri sélectif a aussi coûté une fortune :

En 2013 : 391 Tonnes
En 2014 : 416 Tonnes

En 2014, le refus a coûté à l'usager la somme astronomique de **182 624€,** le coût de la tonne étant de 439€.

En 2013, le coût a été de 171 649€.

Il est urgent de faire une régie. La CdC aurait les moyens de la financer.

Jean Latry a été conseiller municipal de Cérons et conseiller communautaire

Prochaines réunions : 21 mai à 18 h 30 à Landiras et 4 juin à 18 h 30 à Arbanats

A L'ECOLE

Changement de cap de la majorité municipale lors du dernier conseil d'école du 9 février !

pas réalisé un Plan Educatif De Territoire (PEDT) : cette convention donne droit aux aides de la CAF et aurait permis de passer de 50 à 90€ d'aide par enfant et par an pour le financement des activités périscolaires (TAP). Ce qui n'est pas négligeable… Mme la quatrième adjointe nous avait alors dit qu'un PEDT ne pouvait voir le jour que si toutes les personnes chargées de l'encadrement avaient un BAFA. Dans *ICI* n°53, nous avons démontré dans quelles conditions le PEDT pouvait être mis en place pour l'école d'Illats.

Les ordinateurs portables sont enfin opérationnels…
Reçus à la veille de la rentrée de septembre 2014, les ordinateurs portables ont enfin été mis en service fin janvier 2015, quelques jours après la distribution de notre 54ème numéro, juste avant le deuxième conseil d'école de l'année scolaire.

La publication dans *ICI* n°54 de tous les autres problèmes matériels soulevés lors du premier conseil d'école a poussé la majorité municipale à enfin apporter des solutions!

La maintenance informatique jusque là assumée par un parent d'élève habitant à l'extérieur de la commune, va – au bout de cinq mois d'indécision – être prise en charge par la société MCB. *« Une aide ponctuelle pour installer les logiciels et des dépannages (téléphoniques ou sur site) pourront donc être effectués et ce, dans le cadre d'un contrat de maintenance. »* (compte rendu du conseil d'école du 9 février 2015).

Mais le changement d'attitude de la mairie est encore plus spectaculaire dans la satisfaction de demandes matérielles régulièrement exposées par les enseignantes. *« Les cagibis servant à ranger le matériel d'EPS et de kermesse sont maintenant hors d'eau : des solutions techniques ont été trouvées. Le grand préau est toujours inondé en temps de pluie ; les causes ont été repérées. Les enseignantes souhaitaient qu'un placard puisse être à leur disposition dans la salle omnisports pour y entreposer du matériel de sport lorsqu'elles débutent un apprentissage sur plusieurs séances afin d'éviter des manipulations fastidieuses (tapis de gym…). »* Mme la quatrième adjointe *« informe qu'il sera installé prochainement. »* Même les travaux de rénovation des fenêtres de la classe du cours élémentaire (repoussés une nouvelle fois lors du conseil d'école du 15 octobre par Mme la quatrième adjointe NDLR) sont également programmés. *« Seront peut-être aussi remplacées sur la lancée les menuiserie de la classe »* du cours préparatoire (compte rendu du conseil d'école du 9 février).

Par contre la solution de l'algéco a été abandonnée par la municipalité. Les enseignantes ainsi que les parents d'élève voulaient l'implantation d'un algéco pour y mettre la salle de motricité pour les maternelles et de gymnastique pour les élémentaires. Nous avions fait des propositions dans ce sens dans notre projet d'agrandissement de l'école. Mais le refus persistant de la mairie ne laissait que peu d'ouverture. Lors de ses vœux à la population le 16 janvier, le maire avait annoncé la pose d'un sol souple dans le foyer pour en faire une salle motricité pour l'école. Lors du conseil d'école du 9 février, l'abandon de l'algéco était confirmé. Si la solution proposée par la mairie convient à tout le monde, nous nous y rallions. L'essentiel c'est que la scolarité des enfants se déroule dans de bonnes conditions.

L'étude concernant la rénovation-restructuration de l'école de nouveau annoncée… Lors de ses vœux, notre premier magistrat avait annoncé le lancement de l'étude pour la rénovation-restructuration de l'école. Le conseil d'école du 9 février confirme les propos du maire : *« La mairie envisage prochainement de confier à un architecte compétent l'étude concernant la rénovation-restructuration de l'école. Les parents demandent que l'équipe enseignante soit consultée. »* **Mais le budget 2015 ne finance pas cette étude !!!**

La durée des activités périscolaires (TAP): la mairie finit par se ranger derrière la position des parents. Après avoir défendu le passage des TAP aux 2 X 1 h 30 lors du conseil d'école du 9 février, la mairie a fini par accepter de maintenir l'organisation en 3 X 1 h, considérée par la majorité des parents comme plus adaptée. aux besoins des enfants.

Le Bureau

Le Conseil d'école du 9 février en bref

L'épidémie de gastro-entérite de cet automne : Mme la directrice *« signale un problème de communication »* entre l'école et la mairie.

Le ramassage scolaire : *« Le bus a réussi à se caler le matin sur les nouveaux horaires. Il arrive à 8h 45. »*

Vendredi 13 mars a eu lieu le carnaval à l'école : concours de déguisements et jeux proposés par la ludothèque. Monsieur Carnaval a été brûlé le lendemain lors de la fête organisée par les parents d'élève. Cette manifestation a été ponctuée d'un défilé dans Illats et a eu un vrai succès.

Les sorties organisées :

- **Sortie de deux jours les 13 et 14 avril sur le Bassin à Andernos pour les moyennes sections-grandes sections, les Grandes sections-cours préparatoire et les Petites sections-Moyennes sections.** De nombreuses activités et visites proposées. Ce séjour s'inscrit dans un travail autour de la mer (faune, flore, milieu naturel, activités humaines).
- **Sortie de deux jours les 26 et 27 mai en Dordogne pour les Cours préparatoire-CE1, les CE2-CM1 et les CM1-CM2.** La Préhistoire et le Moyen-âge seront les thèmes du séjour ; les CM feront plutôt des activités sportives et de découverte du patrimoine local.
- **Sortie le 10 avril au salon « Escale du livre » pour Moyennes sections- Grandes sections et les Grandes sections-CP.**

Assemblée Générale

Vous êtes cordialement invités à l'Assemblée Générale d'**I**nformation des **C**itoyens **I**lladais
mercredi 13 mai à 19 heures
1er étage de la Maison des associations, côté poste

Débat: Comment fonctionne une régie de l'eau et de l'assainissement ?
Présence d'un élu président d'une régie
Apéritif et repas tiré du sac

IPNS—Ne pas jeter sur la voie publique